

Femmes en transition

Casablanca, du 3 au 8 février 06

Chapeauté par Amazone ⁽¹⁾ et soutenu par la Ministre Laurette Onkelinx, dans le cadre de la diplomatie préventive (voir point 2), un projet d'approches comparatives du statut personnel au Maroc, en Turquie, en Iran et en Belgique est actuellement en cours. Le projet a pour objectif d'étudier la place de la femme dans les législations des pays précités et leur incidence sur la condition de celle-ci. Outre les constats, le projet a pour ambition la connaissance mutuelle des femmes, leur partage d'expériences et de stratégies. Le coup d'envoi du projet a été donné, à Casablanca (Maroc), le 3 février 06.

1. Présentation et objectifs du projet

CTRL + clic pour suivre le lien

http://femmesetpaysentransition.blog.expedia.fr/1._presentation_du_projet/

2. Diplomatie préventive ⁽²⁾

Dans le cadre de la diplomatie préventive, divers services publics fédéraux sont amenés à la collaboration étroite entre leurs départements respectifs. Les objectifs poursuivis sont la promotion du dialogue social, des droits humains, de la paix et la prévention des conflits. Les services publics fédéraux veulent également via certains projets du programme diplomatie préventive, améliorer la situation des femmes dans les phases pré et post-confliktuelles et contribuer ainsi à un rôle plus actif de la femme dans le développement économique de son pays.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs sont la formation, la collaboration internationale entre acteurs syndicaux, le soutien financier et logistique de projets concrets tels que, pour exemples :

- «Les femmes et le processus de paix en Moyen-Orient» : des femmes Juives et Palestiniennes ont tenté d'élaborer ensemble une stratégie de paix pour la région,
- Soutien financier à la conférence «Association for Gender Issues» organisée par le Trust Fund Peking (ONU) en vue de la mise en oeuvre de la déclaration et du programme d'action de Pékin,
- Journée d'étude Belgique / Égypte sur les droits de l'homme,
- Journée d'étude organisée en 2003 sur la situation de la femme marocaine,
- Soutien de quatre projets microéconomiques pour la réintégration des femmes violées lors du génocide Rwandais...

3. Rencontre à Casablanca

Au-delà des partages de moments humains intenses que les participant/es ont vécu durant ces journées marocaines, les nombreuses contributions, témoignages, expertises ont permis à tout un chacun/e d'appréhender des réalités méconnues, de peaufiner leurs connaissances, de partager expériences et stratégies.

Dans le cas des **femmes iraniennes**, l'intervenante Jaleh Shaditalab, directrice de l'Institut d'Etudes sur le Genre et membre d'une ONG proposant des micro-crédits aux femmes portant des projets de création d'activité économique a souligné les changements structurels socio-économiques survenus en Iran dont la distribution de la croissance et l'auto-suffisance. Dans ce paysage socio-économique, la condition des femmes a aussi progressé. Ainsi, après la révolution, le nombre d'enfants par femme a baissé, les femmes sont davantage instruites, le taux d'emploi augmente... Néanmoins, le tableau est loin d'être rose et nombre de discriminations subsistent, nourries et entretenues par des obstacles culturels, traditionnels, religieux... Comme partout dans le monde, les femmes aspirent à leur participation pleine et entière mais butent contre le fameux «plafond de verre».

Les constats posés par Jaleh Shaditalab sont corroborés par Azadeh Kian-Thiébaud qui, dans le cadre d'une interview ⁽³⁾ a fait part de la difficulté des femmes militantes pour les droits humains intimidées voire emprisonnées au motif de mise en péril des intérêts de la République Islamique d'Iran.

Dans une recherche quantitative et qualitative menée par Azadeh Kian, entre 2002 et 2004, sur un échantillon de plus de 7.000 ménages, soit 31.000 individus dont 7.633 femmes mariées répartis dans les 28 provinces du pays, le constat premier est le net décalage entre la réalité des femmes en Iran et les lois, les institutions et l'ordre politique patriarcal qui encadrent leur vie quotidienne. L'une des illustrations de ce décalage est celui de l'âge moyen du mariage ; alors que l'âge minimum légal est de 13 ans, dans la réalité il est de 23 ans.

Les femmes iraniennes alphabétisées à plus de 80% souffrent de cette situation car tout en investissant des filières techniques et technologiques traditionnellement réservées aux hommes, la société patriarcale leur signifie qu'elles sont inférieures et doivent se soumettre.

Même si dans la sphère publique, les femmes ont en grande partie les mêmes droits que les hommes (elles votent, sont éligibles, accèdent à l'éducation et à l'emploi), dans la sphère privée leurs droits relèvent du code familial basé sur la chari'a (loi islamique) qui laisse la plus grande part des droits soumis à l'autorité patriarcale.

En outre, une femme mariée n'a ni le droit de travailler, ni de sortir de son foyer si son mari ne l'y a pas autorisée. La polygamie permet à l'homme d'avoir jusqu'à 4 femmes permanentes et l'homme peut aussi contracter un ou des mariage(s) temporaire(s) qui permet(tent) une union légalisée de quelques minutes ou plus.

Le divorce est en nette augmentation (20% à Téhéran) mais les démarches à effectuer sont profondément inégalitaires. S'il suffit à un homme d'aller voir le juge et de lui signifier sa volonté de divorcer pour y accéder, la femme devra, quant à elle, réunir des témoignages pour prouver l'absence de son mari du foyer depuis au moins quatre ans ou qu'elle est victime de maltraitances.

Malgré ces difficultés, les femmes arrivent à s'imposer au sein de la société civile, on compte ainsi de nombreuses femmes avocates, juges...

Il faut souligner également que la discrimination touchant les femmes est également présente dans le code pénal islamique. Ainsi, selon ce code, chaque partie du corps humain a un prix qui varie selon le sexe ; pour exemple, un homme sera deux fois plus indemnisé qu'une femme pour une fracture de la jambe.

Les intervenantes ont également expliqué la complexité de la société iranienne, et donc la nuance à apporter également aux regards extérieurs parfois trop figés dans des représentations «uniques». Les femmes, pour la plupart frustrées des échecs des stratégies qu'elles ont menées après 79 pour occuper une place confortable au sein de la société n'ont pas baissé les bras. Si elles souhaitent, pour la plupart, des changements pour leur statut et de nouvelles perspectives pour les générations féminines présentes et surtout à venir, leurs visions sur les pratiques diffèrent. Les plus radicales veulent changer les structures en changeant la Constitution, tandis que d'autres croient en un changement progressif et sont d'avis que pour porter leurs plaidoyers auprès des chefs religieux elles doivent entrer dans les structures. Une partie des femmes, quant à elles, estiment que c'est la question des droits humains qui doit primer. Elles envisagent une réforme structurelle globale passant par une prise de conscience des Iranien/nes sur les lois discriminantes.

Les **femmes turques** ont d'emblée souligné la révision de leur code pénal qui leur permet de jouir d'un statut quelque peu favorable. On se souviendra effectivement de la révision de ce code pénal turc destiné à mettre en conformité ses dispositions avec les principes des droits humains en vigueur en Europe. Cette révision améliore le sort des femmes et des enfants et reconnaît comme crime le viol marital et le harcèlement sexuel.

La participation politique des femmes turques est importante car les partis politiques ont instauré des quotas pour assurer cette participation féminine. Bref, l'état des lieux que l'on a entendu pour les femmes turques est relativement positif. Il faut noter que le gouvernement turc est toujours de bonne volonté dans ses intentions émises pour enrayer les discriminations à l'égard des femmes (que ce soit à Pékin ou dans les discussions relatives au CEDAW).

Néanmoins, la réalité n'est pas aussi réjouissante et les mouvements des femmes ne bénéficient pas de moyens suffisants pour aider les femmes en situation difficile. La violence domestique est fortement répandue en Turquie mais la problématique est peu prise en considération par les pouvoirs publics et les moyens de lutte contre le phénomène sont faibles. La police exerce une violence très forte sur les femmes et les associations féminines ne cessent de demander des formations afin de les sensibiliser à la problématique et leur faire adopter des comportements respectueux.

Quant à l'**expérience marocaine**, en l'occurrence la réforme de la moudouwana, aujourd'hui appelée code de la famille, elle est devenue un modèle. Même si jugée encore imparfait à bien des égards, le code de la famille s'est imposé comme un modèle et peut être citée en exemple à suivre pour nombre de pays. De l'avis de nombre de participant/es, les Marocain/es ont réussi à trouver leur propre «ingénierie», en basant la réforme sur le référentiel religieux et en évitant ainsi subtilement des chocs frontaux entre les différentes tendances de la société marocaine.

Par ailleurs la réforme de la moudouwana a démontré le caractère profane de ce texte puisque s'il a pu être modifié c'est la preuve formelle qu'il n'était pas sacré. Les femmes marocaines ont expliqué comment elles comptent aller encore plus loin sur le terrain de l'égalité. Ainsi, elles comptent s'atteler à la lecture du gendermainstreaming et ce dans toutes les dimensions de la vie quotidienne, sociale et politique. Ensuite elles s'intéresseront de plus près à la participation politique qu'elles trouvent encore trop faible au niveau local. Mais encore et surtout elles sont attentives pour ne pas dire ultra vigilantes à la bonne application du code de la famille. Car, à ce jour, même s'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions radicales, les bonnes applications peinent à trouver le bon rythme. Des obstacles liés tant aux résistances anciennes qu'aux manques d'effectifs humains, financiers, de formation... sont encore nombreux, trop nombreux.

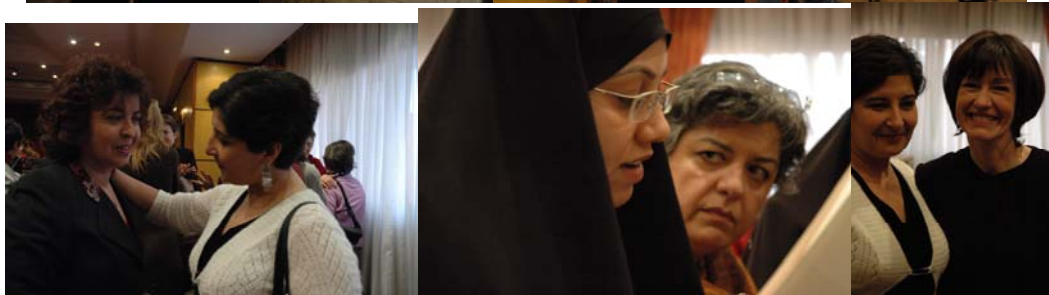
Au moment où se déroulait le colloque «femmes en transition», la presse faisait état de la rencontre de Rabat, où Mohamed Bouzoubaâ, Ministre de la Justice, présentait le bilan de 2 années d'application du code de la famille. Là aussi, tout en soulignant les avances majeures de la législation, les retombées bénéfiques dont celle de bonne réputation du pays à l'échelle internationale, on s'y entendait aussi pour revendiquer des moyens plus substantiels pour permettre d'améliorer les résultats et d'enrayer les difficultés encore trop présentes au quotidien pour l'application du Code. Sans oublier l'immense tâche qu'il reste à accomplir en informant les femmes de leurs droits voire parfois de la réforme de la moudouwana.

Les discussions intenses sont loin d'être clôturées. L'accent a été davantage mis sur le Code de la famille marocain puisque l'échange s'y déroulait. Reste encore pour que l'échange soit parfait à découvrir la Turquie et l'Iran afin d'examiner de plus près les potentialités féminines dont ils regorgent, les inégalités à éradiquer et surtout les échanges d'expériences et les réseaux de solidarité que les femmes pourront élaborer... Beau programme en perspective. A suivre.

4. Mosaïque d'échanges

Les photos sont l'œuvre de Aïcha ATTALEB. Merci à elle !





- (1) <http://www.amazone.be>
- (2) Définition extraite du communiqué de presse du 18 décembre 02, Laurette Onkelinx et Louis Michel
- (3) Azadeh Kian-Thiébaud, Chercheuse au CNRS, spécialiste de la société iranienne. «Les femmes iraniennes, entre Islam, Etat et famille», 2002, Maisonneuve & Larose, Paris